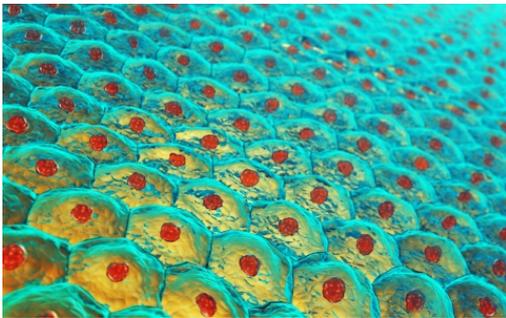


Prise en charge par pathologie

La prise en charge est définie en accord avec le patient, et en lien avec le médecin traitant sur la base de l'avis rendu en RCP. Elle est présentée au patient au cours d'une consultation d'annonce, et consignée dans le PPS, remis au patient.



Prise en charge - Dermatologie



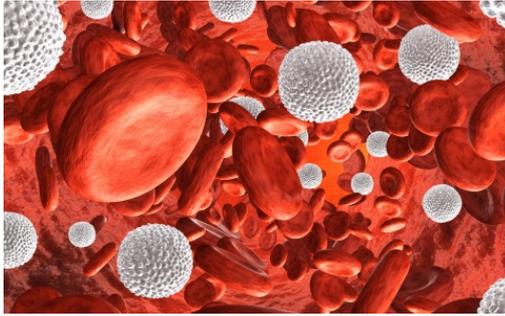
Prise en Charge - Digestif



Prise en charge - Gynécologie



**Prise en Charge -
Hématologie**



Prise en Charge - Neurologie



**Prise en charge -
Pneumologie**



Prise en Charge - Sénologie



Prise en Charge - Tête & Cou



Prise en charge Urologie



Dernière mise à jour le 21 juin 2018